




Rachats d'actions propres Reporting

Document à transmettre à la FSMA
Contrôle des sociétés cotées et surveillance des marchés financiers

 Rue du Congrès 12-14
1000 Bruxelles
 Fax 02/220 59 03
 E-mail info.fin@fsma.be

Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations

Emetteur **ECONOCOM GROUP SA/NV**

Personne de contact **Galliane Touze - +33 1 41 67 46 53**

Partie 1

Date de l'AG ayant autorisé le programme de rachat, ou autre justification	28 septembre 2011
Durée autorisée du programme	5 ans à compter du 28 septembre 2011
Fourchette de prix de rachat autorisée	Entre 1,5 (un euro cinquante) et 9 (neuf) euros
Nombre total de titres émis	106 803 342
Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées	20 938 316
Nombre de titres rachetés depuis le début du programme	13 454 793
Nombre de titres cédés	Date(s) décision
Nombre de titres annulés	Date(s) décision
Nombre de titres en possession à la date de reporting	2 660 021
Nombre de titres détenus par une filiale directe	0

Partie 2

Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)	
Objectif du programme de rachat	
Date et mode de la publication initiale relative au programme de rachat	
Date de la dernière communication relative aux opérations effectuées	
Programme de rachat planifié	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON (si oui, joindre le calendrier)
Volume quotidien moyen autorisé (25 % du volume quotidien moyen du mois précédant celui au cours duquel le programme est rendu public ou du volume quotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de l'achat) (nombre de titres)	
En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA
	Date de notification au public
L'émetteur est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON
Le programme de rachat est géré par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *

* Transmettre une copie à la FSMA lors de la conclusion

Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)

Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
10/03/2014		en bourse	achat	400 000	8,68	
11/03/2014		en bourse	achat	150 000	8,64	
11/03/2014		en bourse	achat	400 000	8,65	

(1) A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire

(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée